

Formulaire prescripteur de l'Unité de visites médiatisées enfants - parents

L'orientation se fait exclusivement par le service gardien suite au Jugement en assistance éducative ordonnant la mise en œuvre de visites médiatisées.

Procédure d'admission

Merci de compléter ce présent formulaire et de joindre les documents par mail à : uvmep@asfad.fr

Joindre impérativement à votre demande tous les documents suivants :

- L'ordonnance de placement,
- Le JAE en cours qui ordonne la mise en œuvre de Visites Médiatisées,
- Un rapport actualisé de la situation,
- Ce formulaire prescripteur complété par vos soins.

(Merci de remplir un formulaire par visite dans le cas où les visites sont individualisées ou concernent chacun des parents séparément.)

À réception du dossier complet, un courrier vous sera adressé, confirmant l'inscription de votre demande sur liste d'attente.

Lorsqu'un créneau de visite se libère, vous serez contacté.es afin d'organiser un rendez-vous de présentation de la situation dans nos locaux à Rennes.

Suite à ce rendez-vous de présentation, nous organiserons un rendez-vous d'admission avec le ou les parents concernés par les visites médiatisées, dans nos locaux.

Puis, nous organiserons un rendez-vous d'admission avec le ou les enfants concernés par les visites médiatisées, dans nos locaux.

À l'issue de ces rencontres, un calendrier de visite est établi et transmis à chacune des parties.



Pour que la demande soit prise en compte et inscrite sur la liste d'attente, le dossier doit être complet.

Il est de votre responsabilité d'informer l'UVMEP de tout changement dans la situation qui viendrait modifier des éléments de ce formulaire.

Coordonnées du ou des, **partenaires** orienteurs référent.es de la situation

	Référent.e 1	Référent.e 2
Nom		
Prénom		
Service		
Adresse		
Téléphone		
Mail		

Coordonnées du ou des **parents concernés par les visites médiatisées** :

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail		

Coordonnées du ou des **enfants concernés par les visites médiatisées** :



Si les visites concernent une fratrie de plus de 3 enfants, les visites seront dissociées.

Si les visites sont individualisées, merci de remplir une fiche par enfant/visite.

	1 ^{er} Enfant	2 ^e Enfant	3 ^e Enfant
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Nom et statut de la personne accueillant l'enfant (parent, TDC, AF, foyer)			
Adresse			
Téléphone			

Lieu des visites

Votre demande concerne l'UVMEP de (cocher la case correspondante) :

Rennes ☐

Vitré ☐

Temporalité des visites

Cocher la case correspondante :

1 fois toutes les 4 semaines ☐

2 fois toutes les 4 semaines ☐

Déroulé des visites :

- 15 minutes de préparation avant la visite (avec Parent ou Enfant),
- 1 heure de visite,
- 15 minutes d'échanges après la visite (avec Parent ou Enfant).

Horaires demandés sur le site de VITRÉ

Les visites à VITRÉ ont lieu uniquement le jeudi en semaines paires.

Cochez-la ou les cases correspondant aux disponibilités du/des parents et du/des enfants :

Le jeudi semaines paires

10h15 - 11h45 ☐

13h30 - 15h ☐

15h30 - 17h ☐

Horaires demandés sur le site de RENNES

Cochez-la ou les cases correspondant aux disponibilités du/des parents et du/des enfants :

Le mercredi semaine paire ☐ semaine impaire ☐ les deux (paire ou impaire) ☐

9h15 - 10h45 ☐

11h15 - 12h45 ☐

14h15 - 15h45 ☐

16h15 - 17h45 ☐

Le vendredi semaines paires

9h15 - 10h45 ☐

11h15 - 12h45 ☐

Le vendredi semaines impaires

9h15 - 10h45 ☐

11h15 - 12h45 ☐

13h30 - 15h ☐

15h45 - 17h15 ☐

Le samedi semaines paires

9h15 - 10h45 ☐

11h15 - 12h45 ☐

13h45 - 15h ☐

15h45 - 17h15 ☐

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire

Par mail à uvmep@asfad.fr

Par téléphone au 02 99 30 96 83